

**FOURNITURE ET POSE D’UN TERRAIN MULTI SPORTS**

**TYPE CITY STADE**

**C.C.T.P.**

Maitre d’ouvrage :  **COMMUNE DE JUSSAC**

**1 Allée des Pavillons – 15250 JUSSAC**

Représentée par son Maire – Monsieur Jean-François RODIER

**Objet :**

Fourniture et pose d’un terrain multi sports type city stade.

**Caractéristiques :**

**L’aire de jeux multisports sera positionnée sur la plateforme préalablement réalisée.**

**Implantation :**

Le terrain multisports type city stade sera à implanter :

**zone de loisirs, Promenade des Sports 15250 JUSSAC**

Plan de situation en annexe

**C’est un espace ouvert avec des caractéristiques suivantes :**

Terrain de taille de 12 x24m minimum.

Structure métallique et remplissage des panneaux avec des lames en matériau composite, équipé à chaque extrémité d’un fronton dont la hauteur sera suffisante pour limiter la perte de balle

lors des tirs au but.

Palissades latérales de hauteur définie selon les normes en vigueur et équipées de main courante.

Le concept proposé par le candidat devra s’intégrer parfaitement dans le site d’implantation, répondre à toutes les normes en vigueur, garantir une pérennité dans le temps. La couleur de la structure et des lames en plastique recyclé seront au choix de la commune.

Un accès PMR.

Il est demandé aux entreprises soumissionnaires de fournir un plan de l’infrastructure.

Options obligatoires :

1. **Gazon synthétique**

Fourniture et mise en œuvre d’un gazon type synthétique sablage avec marquage blanc simple sur un terrain multisports.

L’entreprise précisera la densité de sable au m2 qu'elle entend mettre en œuvre afin de garantir une bonne tenue du gazon.

L’entrepreneur argumentera sur la qualité du gazon synthétique proposé (aspect technique, aspect de confort, durée de vie, coût annuel d'entretien, garantie).

1. **Poteaux multifonctions**

Une paire de poteaux multifonction avec filet volley sera implantée dans la largeur du terrain. Le démontage et réglage du filet devront être simple et de qualité afin d’être utilisé par les équipes enseignante ou les associations.

1. **Garanties**

Les durées contractuelles de garanties pour les défaillances structurelles dues à un défaut de matériaux ou un vice de fabrication seront les suivantes :

Structure et plateforme garantie de 10 ans minimum. L’entreprise précisera les garanties de la structure.

L’entrepreneur fournira l’attestation de l’assurance décennale correspondante.

Tout produit défectueux sera remplacé dans les plus brefs délais (garantie S.A.V à fournir lors de l’offre)

1. **Documents à remettre**

L’entrepreneur remettra au Maître d’Œuvre, au plus tard le jour de la réception des travaux, les documents suivants :

* Les plans réalisés
* Les notices techniques
* les notices d’entretien
* Les certificats de conformité des installations
* Instructions de contrôle et de maintenance
* Instructions relatives à l’utilisation
* un dossier relatif aux garanties des différents matériels qui composent l’ouvrage
* Catalogue des pièces détachées, leurs prix et la durée pendant laquelle les pièces sont disponibles
* Rapports d’essais et de contrôle (buts) par une entreprise agrée.